



CCAS de ROIFFIEUX

PROCES-VERBAL

de la séance du 05 juillet 2022

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de ROIFFIEUX s'est réuni le cinq juillet deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, sous la présidence de **M. Christophe DELORD** Président du Centre Communal d'Action Sociale et Maire.

Etaient présent(es) : Pascale BILLON, Marie-Thérèse BOUCHET, Yves BOYER, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Denise FRACHISSE, Louis-Claude GAGNAIRE (départ à 19h00'), Françoise GRENIER, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Agnès VILLIEN

Absent(tes) : Géraldine GAY, Séverine MERCIER,

Absent(es) excusé(es) : Sophie ANDRE, Lucie SASSOLAS, Céline SOBCZAK, Virginie DUVEAU

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : Céline SOBCZAK à Agnès VILLIEN, Sophie ANDRE à Claude JAMONAC, Louis-Claude GAGNAIRE à Yves BOYER (à partir de 19h00')

Secrétaires de séance : Pascale BILLON et Agnès VILLIEN

M. DELORD ouvre la séance à 18h30 et fait l'annonce des absents excusés et des pouvoirs reçus.

M. DELORD donne ensuite la parole à M. JAMONAC.

M. JAMONAC propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 12 avril 2022 :

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022.02.01 Choix du traiteur pour le repas des aînés 2022

Rapporteur : M. Claude JAMONAC

Il est proposé aux membres du CCAS de reprendre l'organisation annuelle d'un repas au profit des personnes de la commune âgées de 65 ans et plus. Ce repas des aînés pourrait être programmé le 13 novembre 2022 à L'apARTé.

Dans cette perspective, plusieurs prestataires traiteurs ont été sollicités afin d'obtenir une proposition de prestation. Le CCAS prendra à sa charge les vins, les boissons apéritives et éventuellement le digestif.

Nom	Type de prestation	Montant TTC
Juste à côté (Annonay)	1 menu comprenant mise en bouche, entrée, plat, fromage, dessert, pain (acheté à la boulangerie du village), café/thé/infusion, nappage et dressage, service <i>NB : choix entre 3 entrées, 3 plats avec leur accompagnement, 3 desserts</i>	38.51 € TTC pour 120 pers. 34.71€ TTC pour 150 pers. <i>Hors boissons</i>
Traiteur Restaurant Vincendon (Satillieu)	1 menu comprenant mise en bouche, entrée, plat, fromage, dessert, pain (acheté à la boulangerie du village), café/thé/infusion, nappage et dressage, service <i>NB : choix entre 4 entrées, 4 plats, 3 accompagnements, plusieurs desserts</i>	28.00 € TTC <i>Hors boissons</i>
Restaurant Le Saint-Vic' (St Victor)	1 menu de base comprenant mise en bouche, entrée, plat, fromage, dessert, pain (acheté à la boulangerie du village), café/thé/infusion, nappage et dressage, service <i>NB : choix entre 3 entrées, 3 plats, 2 accompagnements, 3 desserts. Suivant les choix opérés, un supplément est demandé</i>	26.00 € TTC <i>Hors boissons</i>

C'est prêt à table (Roiffieux)	1 menu comprenant bouchées apéritives, entrée, plat, fromage, dessert, pain (acheté à la boulangerie du village), café/thé/infusion, nappage et dressage, service <i>NB : choix entre 2 entrées, 2 plats, 2 desserts</i>	30.00 € TTC <i>Hors boissons</i>
--------------------------------	---	-------------------------------------

M. GAGNAIRE propose à l'avenir d'organiser le repas en mai/juin plutôt qu'en période hivernale pour réaliser des économies d'énergie (chauffage de L'apARTé).

Les membres s'accordent pour retenir le menu suivant proposé par C'est prêt à table :

- Apéritifs
- Galatine de volaille
- Noix de joue de porc
- Fromage
- Panna cotta

Le pain sera pris à la boulangerie L'Olivier.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS,

APPROUVENT l'organisation, au dernier trimestre de l'année 2022, d'un repas au profit des personnes de la commune âgées de 65 ans et plus,

DECIDENT de retenir le traiteur C'est prêt à table pour la confection et livraison du repas moyennant la somme de 30 € TTC par repas, café/thé/infusion, nappage, dressage et service compris,

AUTORISENT Monsieur le Président du CCAS ou son représentant dûment habilité à mettre en œuvre la présente décision et à signer tout document afférent.

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022.02.02	Choix des animations pour le repas des aînés 2022
-------------------	--

Rapporteur : M. Claude JAMONAC

Il est proposé de prévoir des animations musicales pour le repas des aînés programmé le 13 novembre 2022 à L'apARTé.

Dans cette perspective, plusieurs compagnies ont été sollicitées afin d'obtenir une proposition de prestation, d'une part, pour une animation dansante et, d'autre part, pour une animation apéritive.

Nom	Type de prestation	Montant TTC
Orchestre Fred KOHLER	Animation après-midi dansant : musette, variété, TOP 50, Années 60-70-80, Ambiance, etc.	<u>Option 2 artistes :</u> 550 € TTC + 2 repas <u>Option 3 artistes :</u> 750 € TTC + 3 repas
Laurent SERVE / Denis VIALETTE	Pas disponible à la date prévue	/
Corinne GOMEZ	Animation pour l'apéritif : chanson ventriloque (1h)	<u>contrat GUSO :</u> 290.00 € TTC (salaire net de l'artiste)

Départ de M. GAGNAIRE à 19h00'. Il donne pouvoir à M. BOYER.

M. JAMONAC précise que la date limite d'inscription est le 30 octobre 2022. Une publicité sera réalisée un mois avant l'évènement.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS,

DECIDENT de retenir :

- pour l'animation musicale du repas : Orchestre Fred KOELHER moyennant la somme de 750.00 € TTC,
- pour l'animation de l'apéritif : Corinne GOMEZ moyennant la somme de 290.00 € TTC (salaire net de l'artiste, contrat GUSO),

DISENT que les charges éventuelles dues au GUSO seront prises en charge par la Commune,

VALIDENT la prise en charge de 4 repas par la Commune pour les artistes : 3 repas pour l'Orchestre Fred KOELHER et 1 repas pour Corinne GOMEZ,

AUTORISENT Monsieur le Président du CCAS ou son représentant dûment habilité à mettre en œuvre la présente décision et à signer tout document afférent.

Présents : 10 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2022.02.03 Montant de la participation des convives au repas des aînés 2022

Rapporteur : M. Claude JAMONAC

Les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus qui souhaitent participer au repas des aînés qui serait organisé le 13 novembre 2022 à L'apARTé, sont appelés à verser une participation.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS,

APPROUVENT les montants de la participation des convives au repas des aînés 2022 tels que présentés ci-dessous,

- Personnes de 65 ans et plus : 13 €
- Conjoints de moins de 65 ans et accompagnateurs : 26 €
- Elus et membres du CCAS : 20 €
- Officiels et artistes divers : gratuit

DECIDENT d'informer les administrés par voie de presse,

FIXENT le lieu d'inscription et de règlement en mairie de Roiffieux,

ARRETENT la date limite d'inscription au 30 octobre 2022,

AUTORISENT Monsieur le Président du CCAS ou son représentant dûment habilité à mettre en œuvre la présente décision et à signer tout document afférent.

Présents : 10 Votants : 13 Pour : 10 Contre : 3 Abstention : 0

Votent contre : M. JAMONAC, Mme GRENIER

2022.02.04 Mise en place d'un partenariat santé pour la population

Rapporteur : M. Claude JAMONAC

Depuis 2014, de nombreuses collectivités se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés, en raison d'un constat partagé : les tarifs des contrats individuels de

complémentaire santé sont élevés et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

Aussi, dans une volonté de solidarité et de maintien du pouvoir d'achat pour ses habitants, le CCAS de Roiffieux entend mettre en place une démarche de partenariat santé pour la population qui permet à tous les habitants de la commune, ainsi qu'à toute personne y exerçant une activité professionnelle, de bénéficier d'une complémentaire santé, modulable et accessible, sans limite d'âge, ni questionnaire médical, à un tarif négocié (équivalent tarif de groupe). La réduction accordée doit rester valable pendant toute la durée du contrat, y compris en cas de déménagement ou de modifications de garanties.

Le CCAS de Roiffieux se limiterait à un rôle d'intermédiaire (mettre en relation l'administré avec l'assureur). Les administrés contracteront librement et directement avec l'une des sociétés d'assurance mutuelle, sur le contrat de leur choix. Il n'y a aucun contrat d'exclusivité avec tel ou tel organisme d'assurance. Le CCAS de Roiffieux peut faire un appel à partenariat.

Les membres s'accordent pour différer la présentation de ce point à une autre séance. Ils souhaitent parcourir au préalable la convention qui serait signée.

2022.02.0504	Choix des modalités de publicité des actes administratifs (CCAS des communes de moins de 3 500 habitants)
---------------------	--

Rapporteur : M. Claude JAMONAC

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants, ainsi que leur CCAS, bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,
- soit par publication sur papier,
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix peut être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS,

ADOPTENT la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et des actes ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : publicité sous forme électronique sur le site Internet de la Commune de Roiffieux.

Présents : 10 Votants : 13 Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

Vote contre : Mme GRENIER

POINTS DIVERS D'INFORMATION

M. JAMONAC annonce que l'opération brioches à Roiffieux se déroulera les 07, 08 et 09/10/2022.

M. JAMONAC annonce que la semaine bleue est prévue du 03 au 09 octobre 2022. L'idée serait d'organiser une rencontre intergénérationnelle le mercredi 05/10 après-midi avec le Conseil Municipal des Enfants, le Club des aînés et l'ARAM, sur Roiffieux.

M. JAMONAC informe que l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 09 septembre 2022 à 18h30 aux Termes. Il convient de repérer les nouveaux habitants pour leur faire passer l'information : information dans les boîtes aux lettres, sur Panneau Pocket, sur Facebook, site Internet de la mairie, presse locale.

Aides personnelles

M. JAMONAC informe que le CCAS est venu en aide, après une entrevue et un rapport de l'assistante sociale, à 2 familles pour payer une facture d'électricité. Il a réorienté une femme vers une assistante sociale pour la constitution d'un dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

La séance est levée à 20h15.

P. BILLON

Secrétaire de séance



A. VILLIEN

Secrétaire de séance



C. DELORD

Président du CCAS

